



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session Cinquième Commission

Point 129 de l'ordre du jour

### Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

#### Projet de résolution soumis par le Président à l'issue de consultations officieuses

#### Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 52/212 B du 31 mars 1998, 57/278 A du 20 décembre 2002, 60/234 A du 23 décembre 2005, 62/223 A et B des 22 décembre 2007 et 20 juin 2008 et 63/246 A et B des 24 décembre 2008 et 30 juin 2009,

*Ayant examiné* les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés concernant l'exercice annuel clos le 31 décembre 2008<sup>1</sup>, la note par laquelle le Secrétaire général lui a transmis la lettre du Président du Comité des commissaires aux comptes datée du 10 juillet 2009 transmettant le rapport du Comité sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2006-2007<sup>2</sup>, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

1. *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés concernant l'exercice annuel clos le 31 décembre 2008 ainsi que le rapport et l'opinion du Comité des commissaires aux comptes s'y rapportant<sup>1</sup>;

2. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif aux contributions volontaires gérées par le

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 5E (A/64/5/Add.5).

<sup>2</sup> A/64/98.

<sup>3</sup> A/64/469.



Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2008<sup>1</sup>;

3. *Prend note* des préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes dans l'opinion avec réserve qu'il a émise au sujet des états financiers relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés concernant l'exercice annuel clos le 31 décembre 2008, faisant suite au rapport modifié qu'il a publié en 2008, prend également note des mesures prises par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour remédier à ses graves difficultés financières et engage le Haut-Commissaire à appliquer toutes les recommandations du Comité et à rendre compte aux organes directeurs compétents des progrès qu'il aura réalisés;

4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de ses rapports et de l'amélioration de la présentation retenue;

5. *Prend acte* de la note par laquelle le Secrétaire général lui a transmis la lettre du Président du Comité des commissaires aux comptes datée du 10 juillet 2009 transmettant le rapport du Comité sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2006-2007<sup>2</sup>;

6. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

7. *Se félicite* que le Comité des commissaires aux comptes ait recensé les raisons habituelles pour lesquelles les recommandations ne sont pas intégralement appliquées et ait préconisé un certain nombre de bonnes pratiques pour améliorer leur application et le suivi dont elles font l'objet;

8. *Prie* le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires soient mises en œuvre intégralement, rapidement et en temps voulu et de continuer à tenir les directeurs de programme responsables de leur application;

9. *Prie à nouveau* le Secrétaire général d'inclure dans ses rapports sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et aux états financiers de ses fonds et programmes une explication détaillée des retards observés dans l'application de ces recommandations, en particulier de celles qui remontent à deux ans ou plus;

10. *Prie également à nouveau* le Secrétaire général d'indiquer dorénavant dans ses rapports quels sont les délais prévus pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, l'ordre de priorité qui sera suivi, les objectifs à atteindre et les échéances à respecter, ainsi que les fonctionnaires qui auront à en rendre compte et les mesures prises à cet égard;

11. *Prend note* du paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>.